chemin de fer Grand Tronc, mais je doute qu'il y ait un seul membre de cette chambre qui voudrait, si cela était en son pouvoir, nous remettre dans la position ou nous étions avant que la première pelletée de terre fût enlevée pour cette grande entreprise. Si la guerre est imminente entre nous et les Etats-Unis, et si elle vient à se déclarer, ce chemin deviendra une nécessité militaire absolue. Et qui peut dire que dans un moment, dans un vire-mains, en voyant ce qui a déjà eu lieu, nous ne serons pas lancés au milieu d'une guerre? L'on sait parfaitement, je pense, qu'aussitôt que l'on eût appris à Washington que les maraudeurs de St. Albans s'étaient échappés, grâce à la bévue et à l'incompétence, pour dire le moins, des officiers de justice à Montréal, le premier ordre de M. SEWARD fut de défendre toutes relations avec nous, mais qu'il fut ensuite modifié en celui des passeports. Quelle aurait été notre position si cet ordre eut été lancé? Et quelle garantie avons-nous qu'il ne sera pas lancé d'un moment à l'autre?-Mais mon hon, ami de Niagara dit que cette union des provinces n'aurait pas l'effet d'accroître nos moyens de défense si malheureusement notre sol était envahi par les armées des Etats-Unis, parce que notre frontière serait prolongée beaucoup plus qu'en proportion de l'augmentation de nos forces. Tout le monde ne sait-il pas que la conviction bien arrêtée des autorités militaires des Etats-Unis est que leur grand tort, dans la dernière guerre, a été d'envahir le pays par différents endroits en même temps, et que dans le cas d'une seconde guerre leur tactique serait de concentrer toutes leurs forces sur un point donné, -- Montréal, par exemple? Et mon hon. ami prétendra-t-il que l'union et le chemin de fer ne nous permettront pas de concentrer une plus grande force ; et avec plus de rapidité, sur le point menacé, et aussi qu'ils ne nous permettront pas d'obtenir l'aide des troupes anglaises beaucoup plus rapidement en toute saison de l'année ? Ensuite, à propos de la nécessité commerciale du chemin de fer, il me semble évident que lorsque notre Grand Trong se reliera à Halifux, lorsque les steamers de la ligne Cunard et autres, déchargeront à Halifax leurs précieux chargements et leurs passagers qui se rendront dans l'ouest, lorsque Toronto sera, sous le rapport du temps, aussi près de Londres et Liverpool que New-York, cela augmentera non-seulement les affaires du Grand Trone,

mais aussi les affaires des chemins de fer de la Nouvelle-Roosse et du Nouveau-Brunswick, qui doivent devenir la propriété du gouvernement général. Lorsque la correspondance sera complète, il devra en résulter un avantage mutuel. Je pense que l'enfant qui doit voir non-seulement un chemin de fer intercolonial, mais encore un chemin de fer interccéanique, est déjà né en Canada, si ce projet d'union est honnêtement et équitablement mis à exécution. La nécessité du chemin de fer a été maintes et maintes tois admise par les différents gouvernements de ces provinces, mais à cause de l'absence d'un pouvoir qui pouvait tous les contrôler, et une jalousie mutuelle, ainsi que nos propres différends politiques, le projet de sa construction a toujours avorté. Lorsque j'ai visité les provinces maritimes l'été dernier, j'ai dit à nos amis de là-bas que le chemin de fer ne pouvait être obtenu que par l'union. Ayons l'union d'abord, et le chemin de fer suivra ensuite. J'en viens maintenant à examiner l'amendement de mon hon, ami le représentant de la division Wellington (M. SANBORN) auquel, suivant les strictes règles du débat, la discussion aurait dû êtro bornée; mais j'ai suivi la même conduite que les hons. membres qui m'ont précédé, c'est-à-dire, que j'ai pris tout le projet en considération. L'amendement soulève la question de la nomination des membres à vie par la couronne, ou de leur élection par le peuple pour un certain nombre d'années. Je suis de ceux qui, dans le perti réformiste, pensaient qu'en rendant les membres de cette chambre électifs, l'on faisait un pas dans une mauvaise direction; et bien que je sois prêt à admettre que sans l'application du principe électif aux membres de cette chambre, je n'aurais jamais eu l'honneur d'y occuper un siège, je suis cependant prêt à affirmer de nouveau cette opinion dans l'enceinte de cette chambre, en votant, comme je vais le faire, contre l'amendement proposé par mon hon. ami pour Wellington, etsanctionner le retour au principe de la nomination des membres à vie par la couronne, sur l'avis de ministres responsables au peuple par l'intermédiaire de la chambre d'assemblée. Je nie que l'extension du principe électif à cette chambre ait jamais été demandé par le peuple lorsqu'il a été appliqué. Il est vrai, hons. messieurs, qu'avant l'union du Haut et da Bas-Canada, et pendant les beaux jours du paste de famille (family compact), et de l'irresponsabilité du gouvernement, lorsque